

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 DECEMBRE 2023**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, et Mrs THERY Jean-Bernard, COQUERET Didier, JEANNIN Vincent, VIENNET Julien, VIENNET Simon, PEREIRA Stéphane

Excusée : Mme LEFORT Dominique (procuration à Jean-Bernard THERY), SOUCHA Lydia (procuration à Marie-Pierre SAILLARD), Mr. SAILLARD Fabien (procuration à Didier COQUERET)

Absent :

Convocation du 08/12/2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 15 septembre 2023
- Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
- SIEL : demande d'une mise à disposition parcelle communale pour projet d'installation panneaux photovoltaïques
- Espace de jeux - point sur le financement
- Salle de convivialité - tarifs 2024
- Budgets 2024 - ouverture des crédits d'investissement
- Eglise (électricité, vitraux, porche, clocher, Art en chapelle)
- Restaurant - Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Prime pouvoir d'achat
- Ecole - participations voyages scolaires
- Facture hydrocurage suite travaux eau
- ONF - destination des coupes de bois 2024
- EPAGE - Convention travaux réhabilitation tourbière Pré Partot
- SYDED - adhésion groupement de commandes achat électricité
- Projet d'application citoyenne (sur smartphone) au niveau de toutes les communes de la CCLMHD
- Centre de gestion - convention cadre
- Affaires diverses

1 - Approbation compte-rendu réunion du 15 septembre 2023

Aucune observation, le compte-rendu du 15 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2 - Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Monsieur le Maire présente le dispositif de planification territoriale introduit par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ». Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat demande aux communes de se positionner (avant le 31 décembre 2023) sur le principe d'accueillir des projets sur des zones délimitées, pour chaque type d'énergie (éolien, photovoltaïque, méthanisation, chaleur renouvelable et hydroélectricité).

En cas d'adhésion au dispositif, les projets retenus bénéficieraient d'un délai de procédure réduit à 3 mois pour l'instruction.

Au vu du délai très court, la Préfecture a demandé aux communes de donner un accord ou refus de principe et d'éventuellement définir des zones de façon très approximative.

Le conseil donne un accord de principe et devra étudier le territoire pour éventuellement définir une zone avant le 30 avril 2024.

Monsieur le Maire présente le projet du Syndicat intercommunal de Labergement (SIEL - Fourperet) d'implanter un ou deux trackers solaires sur un terrain communal situé en limite de Vaux et Chantegrue au lieu-dit La Riepe (la commune de Vaux et Chantegrue a un projet finalisé avec le SIEL). Le Conseil est favorable au principe car le terrain défini est une friche mais souhaiterait revoir les termes du bail emphytéotique à envisager, notamment concernant le reversement annuel évalué à 400 € / an. Le syndicat propose ce montant, pour une production estimée de 4 Mgw à 5 € pour 2 trackers sans avoir à supporter l'investissement, alors que le tarif réglementé de vente est de 8 à 11 € en ayant à supporter l'investissement.

Le Conseil souhaite connaître également les contraintes et les modalités liées au démontage. Des renseignements seront pris auprès du syndicat.

3 - Projet espaces de jeux

La commune a reçu une réponse négative de l'Agence Nationale du Sport pour une participation Ofinancière en 2023. Le projet de skate-park ne rentrait pas dans le montant d'assiette de subvention et est donc abandonné.

Elle a obtenu toutefois 60 % de subventions + 9000 € de la CAF : présentation d'un nouveau devis avec d'autres équipements et une tyrolienne (11 000 € HT) qui rentre dans le budget initial. La commune n'a financé que 4000 €, soit 15 % du budget. Accord du conseil.

Pour info, un abri-bus a été commandé pour l'arrêt du Grand Malpas. (4900 € HT pour un prix catalogue 7316 € HT).

4 - Tarifs salle de convivialité

Présentation des dépenses (électricité, Chauffage, ménage...) et des recettes liées à la location de la salle de convivialité sur 5 ans : la commune perd environ 2000 euros chaque année. Il est rappelé que la commune n'a pas vocation à faire de bénéfice sur les locations mais les charges d'électricité et de chauffage sont en forte hausse et des travaux d'entretien sont nécessaires. Ils doivent pouvoir être financés en partie par les locations.

A noter également la surface supplémentaire louée du fait de la mise à disposition de l'ancien garage des pompiers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir le tarif extérieur à 280 € le week-end et de fixer le tarif habitant à 220 € le week-end. Les autres tarifs restent inchangés.

Le conseil décide également d'une gratuité par an pour l'ACCA de Malpas. (gratuité également pour l'association Les Aigles qui organise des manifestations pour la dynamique du village).

Monsieur le Maire rappelle que les infirmiers Azalée sont installés dans l'ancienne salle de cadastre. Ils proposent une participation aux charges courantes : le Conseil fixe à 250 € / an le montant des charges pour cette association.

5 - Ouverture des crédits d'investissement - budgets 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'en début d'année, il n'est pas possible de payer des factures d'investissement, avant le vote du budget.

Monsieur le maire est autorisé à mandater des dépenses dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts au budget précédent. Accord du conseil pour ouvrir ces crédits.

6 - Eglise

Monsieur le Maire fait part à nouveau aux membres du Conseil du dysfonctionnement de la sonnerie des cloches (elles se coincent et il faut accéder manuellement jusqu' à leur fixation, même pendant la messe) ; il évoque la possibilité d'électrifier. Il s'inquiète également de l'état des escaliers permettant l'accès aux cloches et de sa responsabilité en cas d'accident.

Concernant le bâtiment, il propose de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR (30 %) et de la sauvegarde du patrimoine au Conseil départemental (30 %).

Les devis présentés s'élevaient à 14 675.95 € HT pour la réfection des vitraux et 1740 € pour l'enduit du porche de l'entrée. Accord du conseil pour le dépôt des dossiers de subvention.

Monsieur le Maire informe également qu'il a pris contact avec la DRAC s'agissant du mobilier intérieur, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Il rappelle également le projet de l'association Arts en chapelle qui organise une visite de sites religieux du Haut Doubs en présentant des expositions d'art contemporain. L'Eglise de Malpas fera donc partie du circuit 2024 et la commune accepte de verser une participation de 400 € en 2024.

7 - Restaurant - consultation AMO

Suite à la consultation pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du restaurant et l'aménagement de logements, la commune a reçu 3 offres. Une analyse de ces offres sera faite jeudi 21 décembre 2023 par la commission d'appel d'offres et le résultat sera à valider lors d'un prochain conseil municipal.

8 - Prime Pouvoir d'Achat

Monsieur le Maire présente le dispositif permettant d'allouer une prime aux agents, comprise entre 300 et 800 € bruts, en fonction du montant de rémunération et au prorata du temps de travail. Le syndicat intercommunal a validé ce dispositif et le Conseil vote également l'application de cette prime.

9 - Participation voyages scolaires

Pour info, la vente de sapins de Noël par la commune de Malpas a rapporté 207 € à la coopérative scolaire.

L'école de Oye et Pallet sollicite les communes pour une participation aux voyages scolaires (elle a également sollicité les entreprises locales). Le Conseil décide d'allouer, pour tous les enfants domiciliés à Malpas, une participation de 30 € par enfant une fois pendant le cycle primaire, 50 € par enfant durant le cycle collège et 50 € par enfant durant le cycle lycée.

10 - Facture hydrocurage suite à travaux d'eau

L'entreprise Boucard avait posé le réseau d'eau potable rue de l'Eglise en 2021. Quand Gilles bonnard a réalisé le terrassement devant sa maison, il a détecté que son tuyau d'eaux usées était bouché. Pour faire face à cet incident, il a mobilisé l'intervention du déboucheur.

L'entreprise Boucard est intervenue le week-end et a détecté que le regard des eaux potables avait cassé la sortie des eaux usées du logement (située sous le regard d'eau potable situé sur la route). Ces travaux ont été réalisés gratuitement. Elle a décidé, avec le maire, de déplacer le regard d'assainissement sur le domaine public et de dévier la conduite.

La commune a décidé de prendre en charge le bitume de la voirie communale (et non pas celle entre le particulier et la voie communale). Le devis s'élève à 299 € HT (15 m²).

Se pose la question de l'hydrocurage et débouchage du regard de Gilles Bonnard : le conseil décide, du fait de la responsabilité de la commune dans ce dossier, de prendre en charge cette facture (240 € TTC).

11 - Destination des coupes de bois 2024

Proposition de l'ONF d'exploiter la parcelle 14 (300 m3) en unité de produits ce qui implique que la scierie achète le bois sur pied et gère l'exploitation. Accord du conseil.

12 - EPAGE - Convention travaux réhabilitation tourbière Pré Partot

Dans le cadre du Life Climat Tourbières du Jura, Monsieur le Maire présente la convention concernant la parcelle ZB18 appartenant à la commune de La Planée sur le territoire de Malpas et ZD29 sur le territoire de La Planée : opération défrichage, reméandrement, remise en eau des tourbières...

Le conseil, par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

13 - Renouvellement adhésion groupement électricité

Proposition du SYDED d'adhérer à un nouveau contrat avec des nouveaux tarifs (achat groupé d'électricité). Accord du Conseil.

14 - Projet application citoyenne

La Communauté de communes a décidé d'adhérer, pour elle et ses communes membres qui le souhaitent, à une application citoyenne pour transmettre des informations sur smartphone. Accord de principe.

15 - Centre de Gestion - convention cadre

Le centre de Gestion propose d'adhérer à une convention unique regroupant toutes les missions actuelles. Accord du conseil.

16 - Affaires diverses

- Présentation du devis de déneigement pour l'hiver 2023-2024. Accord du conseil.
- Urbanisme : pour info, un certificat d'urbanisme a été déposé pour la construction de 4 maisons chemin du lac.
- Point sur les travaux école et médiathèque intercommunale : le bâtiment est hors d'eau, hors d'air fin 2023. Les aménagements intérieurs de janvier à juin 2024. Des subventions supplémentaires seront demandées à la DRAC et la médiathèque départementale pour les équipements de la médiathèque, à la CAF pour le périscolaire et à l'Etat (DETR) et au Département pour l'aménagement de la cour d'école.

Séance levée à 23 h.

Malpas, le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

